

COMPTE RENDU

de la réunion du 13 mai 2019

secrétaire de séance : DEGORCE Christian

18 présents

3 pouvoirs

Absents excusés : ARLIN Jérôme / MERCIER Laurant

Pouvoirs : GROLLEAU Laurent / GROLLEAU Jean-Claude / PALOMBO Julien

délibération D 2019 3 1 : Dispositif 2019 pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur un dispositif de financement à mettre en place sur la commune pour nos administrés pour la campagne des nids de frelon durant la période du 15 juin au 15 octobre 2019.

En moyenne, la destruction d'un nid de frelons asiatiques coûte 90 (frais supplémentaire suivant la hauteur du nid). Il est proposé que la commune participe à hauteur de 50 %, plafonné à 45 euros par nid de frelons asiatiques. L'entreprise de destruction du nids devra alors envoyer sa facture de 45 euros à la mairie. Le reste de la prestation sera à la charge de l'administré.

Le SDIS continuera à intervenir en cas de danger imminent pour les personnes au sein des bâtiments publics (école, salle des fêtes, mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de contribuer financièrement à la prestation de la destruction d'un nids de frelons asiatiques chez les particuliers de la commune à hauteur de 45 euros, durant la période du 15 juin 2019 au 15 octobre 2019.
- précise que l'administré devra en faire une déclaration en mairie avant de faire intervenir une entreprise de destruction.
- précise que l'entreprise devra envoyée directement sa facture de 45 euros à la mairie pour que celle-ci procède à un mandat administratif, le reste étant à la charge de l'administré.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

délibération D 2019 3 2 : Ouverture de crédits n°1 sur le budget communal 2019

Le prêt accordé au budget lotissement par la commune d'Aunac sur Charente n'avait pas été comptabilisé au bon compte pour un montant de 7 442 €. En effet, le compte 276348 de la Commune doit être équivalent au compte 168748 du lotissement pour 75 908,00 €. A ce jour, 68 466 € ont été comptabilisé sur la commune au compte 276348 et 7 442 € au compte 274. Il faut régulariser cette opération par un mandat au compte 276348 (041) et un titre au compte 274 (041) pour 7 442 €. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits à ces comptes ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent les crédits suivants au budget communal 2019

- dépenses d'investissement 276348 _ 041 pour + 7 442 €
- recettes d'investissement 274 _ 041 pour + 7 442 €

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

délibération D 2019 3 3 : virement de crédits n°1 sur le budget communal 2019

Madame le Maire indique que les amortissements du budget communal 2019 ont été inscrits au compte 6811 - 042 pour la somme de 737 € et que la contrepartie au compte 2804412 - 040 a été omis. Par conséquent, il faut régulariser cette situation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de faire le virement de crédits suivants :

- recettes d'investissement :
compte 2804412 - 040 pour + 737 €
compte 10222 pour - 737 €

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Informations et questions diverses :

Composition du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019

devis acceptés et en cours d'exécution

Saur : remplacement d'un poteau incendie à Bayers _ rue des chaumelles : 1 783.02 €

- Ets colin à Ruffec : Columbarium à Chenomet : 1 400 € TTC
- Compteur eau et électricité au garage communal d'Aunac : Barraud Alain pour 960 € + 55 H.T. de l'heure, si marteau piqueur /Electricien Pelon : 2 112 € / Saur : 934 .26 € / ENEDIS : 1235.52 €
TOTAL : 5 435 €
- Signalisation 16 : 1 741.80 € (vitesse de la route de la garenne _ RD 102)

inauguration de la rue du Docteur André Degorce

Prévue le vendredi 5 juillet 2019 à 15h

inauguration du square Bertrand Lacoux à 14h

Demande de panneaux signalétiques

Pour les commerces

Monsieur JOUBERT RIPPE Didier et Mademoiselle JOBERT RIPPE Julie ont demandé à ce que la commune installe des panneaux signalant leurs commerces.

Les conseillers demandent de recevoir des compléments d'informations à leurs sujets car il est indiqué que Monsieur JOUBERT RIPPE a son siège social à Couture et n'est pas propriétaire sur la commune et que Julie JOUBERT RIPPE n'est pas propriétaire sur la commune. Il est demandé de se renseigner davantage auprès des services compétents pour connaître la réglementation en vigueur. Un courrier est adressé à la DDT et au service juridique de l'AMF.

De plus, si la commune répond favorable à leur demande, il faut voir pour les autres commerces qui seraient demandeurs.

Dolmen de la pierre folle à Chenommet

Une convention est signée entre la commune et le propriétaire et exploitant de la parcelle afin qu'ils laissent l'accès de la pierre folle à la vue des promeneurs

Projet éolien

Aalto power a présenté le 7 mai dernier son état d'avancement du projet éolien sur les communes d'Aunac et de Moutonneau.

Le projet est toujours en cours d'instruction. Les études sont en cours jusqu'à fin 2019. Une exposition sera faite dans chaque commune.

Un groupe de travail « comité de concertation » se mettra en place début 2020 pour la suite du dossier.

Monsieur ESTEBAN cite un enregistrement qu'il a fait lors de la réunion du 7 mai à Moutonneau.

Monsieur COUTURIER Yves demande d'acter le fait que cet enregistrement a été fait sans son autorisation (et celui des autres participants de la réunion) alors qu'il participait à cette réunion.

FDAC

réunion du vendredi 17 mai à 16h

Collecte des déchets rue de la féronne à Aunac

problème pour le passage de la benne et pour faire demi tour au bout de l'impasse de la rue de la féronne. Il est proposé de mettre des bacs collecteurs à l'entrée de la rue de la féronne pour les riverains de cette rue.